

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLANDAGE du 20 Juin 2013

Etaient présents ou représentés : Mrs M.Canepa, Ch. Le Turdu, D. Pavier, JP. Serre, JP Peagno, M. Gery, J. Mazalaigue, M. Floret. Mme L Granon

Dénonciation convention de pâturage :

Mr Gotti Giovanni en date du 22 mai 2013 demande de mettre fin à sa convention de pâturage.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Convention de pâturage :

Mr Guenec Jean Marie demande de pouvoir prendre la suite de Mr Gotti Giovanni (son beau père) et comme aucun candidat ne s'est manifesté, le conseil municipal décide d'accorder la convention de pâturage à Mr Guenec Jean Marie à l'unanimité.

Retrait de la délibération concernant la représentation à la CCD pour le prochain mandat :

Lors de la délibération précédente (lors du CM du 13 mai 2013) la Préfecture a signalé à la CCD un point d'illégalité (seule les communes ne disposant que d'un seul délégué peuvent désigner un délégué suppléant). Le conseil municipal retire la délibération à l'unanimité.

Représentation à la CCD lors des élections municipale de 2014 :

Suite à la loi du 31 décembre 2012 il faut se prononcer avant le 30 juin 2013 sur la représentation des communes pour la nouvelle mandature.

A l'heure actuelle pour ne pas subir la répartition proposée par l'état une délibération doit être prise pour choisir cette dernière.

En accord avec la grande commune de la CCD la répartition suivante est proposée à Mr le Préfet.

12 délégués titulaires si commune > 1000 habitants

3 délégués titulaires si commune > 401 habitants

2 délégués titulaires si commune > 201 habitants

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant si commune < 200 habitants

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Transfert subvention pour travaux maison forestière n° 2 :

Devant la libération de la maison forestière n°2 au cours de l'année 2014 Mr le Maire demande au conseil de déplacer cette subvention pour les travaux de la maison de l'Escavale. La demande sera faite au cours de la réunion cantonale avec ajustement de la subvention.

Le montant des travaux s'élevait 21491,79 € HT et la réfection de la toiture à 27834 € HT. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Modification écoulement des eaux pluviales :

Suite à deux inondations successives des travaux doivent être réalisés rapidement afin de canaliser l'eau provenant de Serre Catherine. Le montant de ces travaux s'élève à 10764 € HT La propriétaire du Colombier propose la somme de 1000 € car un regard desservira sa propriété. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Travaux d'aménagement en vue de réduire la vitesse dans la traversée de Glandage et Grimone :

Le montant des travaux s'élève à 4383 € pour Grimone et 5500 € pour Glandage (bacs et signalisation) . A Grimone la mise en place de bacs permettront la création de 6 places de stationnement. Le conseil municipal à l'unanimité charge Mr le Maire de gérer ce dossier avec l'obtention d'une aide avec les amendes de police.

Aide pour le transport des enfants à l'école de Chatillon en Diois :

Le conseil municipal décide d'accorder la somme de 1300 € sur proposition de Mr le Maire. Vote à l'unanimité.

Adhésion au syndicat départemental de télévision de la Drôme :

Suite à la dissolution des SIT, il est proposé concomitamment une adhésion directe des communes membres des SIT au Syndicat Départemental de Télévision. Le conseil municipal vote cette adhésion 8 pour et 1 abstention .